

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 DECEMBRE 2016

Présents : Mmes Cabane, Dulac, Séébold, Stewart.
MM. Amat, Barbe, Bonnard, Breton, Calmettes, Garnier.

Absents excusés : Mme Deltour, procuration à Mme Séébold.
Mme Norholm, procuration à M. Calmettes.
M. Ader, procuration à M. Breton.
M. Bonnet, procuration à Mme Dulac.
M. Sifantus, procuration à M. Amat.

Absents : Mmes Peyragrosse, Prévostel.
M. Hirn.

Secrétaire de séance : M. Garnier.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 19 octobre 2016.

I. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR APPLICATION DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CGCT :

-Signature du devis pour peinture routière pour la création d'un passage piéton et bande de roulement.
Montant : 1994,40 € TTC.

-Signature du devis pour l'aménagement de la piste VTT située sur le terrain de l'ancien stade.
Montant : 2400,00 € TTC.

-Signature du devis pour l'extension de l'éclairage public chemin de Cantaussels.
Montant : 4560,43 € TTC.

II. FINANCES :

1. Décisions modificatives :

Toujours des virements de crédits de compte à compte.
Pour la section investissement il en est de même, ces virements sont demandés par la trésorerie pour coller au plus près du plan comptable.

VOTE : 15 POUR.

2. Régies

Il s'agit de prendre un avenant à l'arrêté de la Régie qui date du 28 avril 1986.
Il convient de fixer le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à percevoir (pour info, il était de 500 francs en 1986.)

VOTE : 15 POUR.

3. Médiathèque

Le marché de la médiathèque a été passé selon la procédure adaptée.
Le montant total du marché s'élève à 582 832,15 € TTC.
Les actes d'engagements et les pièces du marché seront signés par toutes les entreprises retenues et Monsieur le maire lors d'une prochaine réunion.

III. C.C.G.P.S.L. :

1. Recomposition du Conseil Communautaire de la CCGPSL :

Suite à la démission du Maire de la Commune de Notre Dame de Londres et de plusieurs Conseillers Municipaux, une élection partielle va être organisée sur la Commune.

De ce fait, la Communauté de Communes est aujourd'hui dans l'obligation de redéfinir le nombre et la répartition des sièges de son organe délibérant (perte d'une vice-présidente Mme Maryse Durand-Rambier).

Selon les nouvelles dispositions du CGCT, le nombre et la répartition des sièges de Conseiller Communautaire sont établis selon deux possibilités :

- Répartition de droit commun
- Répartition selon un accord local.

Lors du Conseil Communautaire du 8 novembre une répartition selon un accord local a été proposée, permettant de ménager une répartition la plus proche possible de la situation actuelle.

Notre Commune doit donc délibérer sur la répartition des sièges de notre intercommunalité.

Notre Commune par cet accord local, aura deux représentants au sein du Conseil Communautaire au lieu de trois.

VOTE : 15 POUR.

IV. PERSONNEL :

- RIFSEEP :

Mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Monsieur le Maire indique que la Commune met en place le RIFSEEP comme demandé et que tous les éléments figurent dans la délibération proposée et validée par la commission paritaire du CDG 34 en date du 2 décembre 2016.

La collectivité met en place l'IFSE (qui est versé mensuellement) et le CIA.

L'IFSE repose sur une formalisation précise de critères professionnels liés aux fonctions (IFSE socle 60%) et sur une prise en compte de l'expérience accumulée par l'agent (IFSE pondéré 40%), et que le CIA est versé tous les mois de novembre.

Le Conseil vote dans le budget une enveloppe globale mais les attributions individuelles sont faites par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal se prononce sur l'instauration à compter de 1^{er} janvier 2017 pour les agents relevant des cadres d'emplois énumérés dans la proposition envoyée au CDG 34 :

- Une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE).
- Un complément indemnitaire annuel (CIA) aux conditions telles que précisées.

VOTE : 15 POUR.

- Tableau d'avancement de grades.

La commission paritaire du CDG 34 s'est prononcée favorablement sur le tableau d'avancement de grades demandé par la commune.

Il convient de déterminer les taux pour chaque cadre d'emploi.

VOTE : 15 POUR.

V. URBANISME :

M. Calmettes fait le bilan des 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2016.

VI. ASSAINISSEMENT :

- Modification du zonage assainissement.

Il Convient de réviser le zonage d'assainissement en vigueur depuis 2000. En effet, la carte n'est plus représentative de la réalité du terrain. La ZAC ne figure pas dessus et certaines zones ont changé d'affectation.

VOTE : 15 POUR.

VII. SECURITE :

- Révision du plan communal de sauvegarde.

Il convient de réviser le PCS, notamment sur la partie information des populations lors des alertes orange et rouge, et de rééditer notre DICRIM pour une nouvelle distribution à la population.

Cela permettra d'y ajouter les nouvelles préconisations émanant de la préfecture sur le comportement à adopter lors des alertes « pluie-inondation ».

VOTE : 15 POUR.

VIII. QUESTIONS DIVERSES :

-CCAS.

Un membre du CCAS a annoncé sa démission, Monsieur le Maire a reçu la demande de Mme Calmettes pour rejoindre le conseil d'administration de celui-ci.

VOTE : 15 POUR.

-Planning.